



Commune de Arzier-Le Muids
Rue du Village 22
Case postale 7
1273 Arzier-Le Muids

LG/18.02

Saint-Cergue, le 21 avril 2016

Affaire traitée par Mme Cornélia Gallay - syndique

Concerne: PN La Givrine : courrier aux communes partenaires - Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins et Nyon

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par la présente nous vous transmettons la décision d'approbation des plans – équipement du passage à niveau de la Givrine que nous avons reçue en tant que commune territoriale.

La compagnie du NStCM est en mesure de réaliser ce passage à niveau cet automne. Pour rappel il avait été convenu que la répartition financière soit arrêtée à 50% pour le NStCM-OFT et 50% des coûts répartis à raison de 10% par chacune de nos cinq communes, soit CHF 52'300.- HT. Un préavis peut, d'ores et déjà être établi par chaque commune.

L'OFT n'exige pas la réalisation de la présélection sur la route cantonale simultanément avec la mise en conformité du passage à niveau. Toutefois, une coordination avec la planification du parking de la Givrine et de la présélection nous semble indispensable. A cet effet nous avons demandé qu'une séance de coordination soit organisée entre tous les partenaires par le NStCM en présence du Conseil Régional, du bureau d'ingénieur Bovard & Nickl et nos communes.

Dans l'attente de la fixation de cette séance nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

La syndique

La secrétaire

C. Gallay

L. Gilardi

Commune de Saint-Cergue